



CONSEIL COMMUNAL DU 20 DÉCEMBRE 2023

Procès-verbal

Le Conseil communal s'est réuni ce mercredi 20 décembre 2023 à 20h00.

Étaient présents : **Henri CHRISTOPHE, Bourgmestre – Président**
Sandrine MALCHAIR, Anny DEVILLERS, Échevines
Marie-Rose THIRIONET, Brigitte ROBERT, Marc PATERKA,
Raphaël LEBLANC, Valérie DUPAS, Muriel CLAVIR, Philippe DE
RIVE, Jean-François MISSAIRE, Conseillers
François PAERMENTIER, Directeur général f.f. - Secrétaire

Excusés : **Carole NACHTERGAELE, Échevine**
Xavier JARBINET, Conseiller
Danielle JACOB, Directrice générale

* * *

Monsieur le Bourgmestre ouvre la séance à 20.09H et remercie les Conseillers d'excuser l'absence de Madame Nachtergaele, Échevine, de Monsieur Jarbinet, Conseiller, et de Madame Jacob, Directrice générale.

Avant de commencer la séance, Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Mainville, restaurateur implanté sur la Commune, pour présenter son projet de repas solidaire.

Monsieur Mainville présente son projet.

Monsieur le Bourgmestre indique qu'un flyer sera joint au BIC.

Monsieur Paterka ajoute que des bénévoles sont recherchés.

Monsieur le Bourgmestre remercie Monsieur Mainville pour son initiative, tout à fait louable.

L'assemblée applaudit Monsieur Mainville.

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour de la séance

Monsieur le Bourgmestre signale aux Conseillers l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour de cette séance.

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence pour le point suivant :

**11. GAL Jesuishesbignon.be – Demande de soutien financier
– Décision**
- Envoyé par courriel le 19-12-2023 à 15h58

L'ensemble de pièces relatives à ces points sont parvenues aux Conseillers par courriel de la Direction générale (*cf.* dates précitées).

Afin de pouvoir délibérer valablement ces points, le Conseil doit voter l'urgence à la majorité des deux tiers des membres présents.

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers de voter l'urgence.

Les Conseillers votent l'urgence à l'unanimité.

Vu le résultat du vote, Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le nouvel ordre du jour comme suit :

Séance publique

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Communications diverses
3. Environnement – Démarche Zéro Déchet – Avenant à la convention – Approbation
4. Dotation à la Zone de Police-Hesbaye – Exercice 2024
5. CPAS – Budget pour l'exercice 2024 – Approbation
6. Finances – Budget pour l'exercice 2024 – Arrêt
7. Marché de fournitures – Fournitures de bureau – Accord-cadre – Approbation des conditions et du mode de passation
8. Désignation d'un Fonctionnaire sanctionnateur - Approbation
9. CTG Fexhe – Convention de mise à disposition précaire de la Salle de l'Agora
10. Règlement de police - Interdiction de stationnement pour les véhicules de plus de 3,5T sur le parking de l'Agora – Décision
11. GAL Jesuishesbignon.be – Demande de soutien financier – Décision
12. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Huis clos

1. Personnel
2. Personnel enseignant

À l'unanimité, le Conseil adopte l'ordre du jour tel que modifié.

2. Communications

2.1 Centimes additionnels IPP et PrI – Exercice 2024

Monsieur le Bourgmestre indique que, par courrier du 4 décembre 2023, l'autorité de tutelle a rendu exécutoire les délibérations du Conseil communal du 31 octobre 2023 relatives aux centimes additionnels à l'IPP et au Précompte immobilier pour l'exercice 2024.

Le Conseil prend acte des courriers du SPW du 4 décembre 2023.

2.2 Calendrier indicatif des séances du Conseil communal – Année 2024

Monsieur le Bourgmestre indique que le Collège a arrêté en date du 12 décembre 2023 le calendrier indicatif des séances du Conseil communal pour 2024.

Les dates retenues sont les suivantes :

- 30 janvier 2024
- 27 février 2024
- 26 mars 2024
- 30 avril 2024
- 28 mai 2024
- 25 juin 2024
- 30 juillet 2024
- 27 août 2024
- 24 septembre 2024
- 29 octobre 2024
- **2 décembre 2024 (installation du Conseil communal issu des élections communales d'octobre)**
- 17 décembre 2024 (Conseil conjoint Commune-CPAS)

Il précise qu'il s'agit d'un calendrier provisoire et que des modifications en cours d'année ne sont pas à exclure. Seule la date du lundi 2 décembre 2024 est définitive, dans la mesure où l'installation du Conseil communal issu des élections communales est légalement prévue le premier lundi de décembre (CDLD, L1122-3).

Le Conseil prend acte du calendrier indicatif des séances du Conseil communal pour l'année 2024.

2.3 Modification budgétaire n°1/2023 – Arrêté ministériel du 7 décembre 2023

Monsieur le Bourgmestre indique que la modification budgétaire n°1/2023 a été approuvée par le ministre des Pouvoirs locaux en date du 7 décembre 2023.

Le Conseil prend acte de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2023 approuvant la modification budgétaire n°1/2023.

2.4 Taxe sur la collecte, le traitement et l'enlèvement des immondices – Exercice 2024 – Arrêté ministériel du 7 décembre 2023

Monsieur le Bourgmestre indique que la taxe sur la collecte, le traitement et l'enlèvement des immondices a été approuvée par le ministre des Pouvoirs locaux en date du 7 décembre 2023.

Le Conseil prend acte de l'arrêté ministériel du 7 décembre 2023 approuvant la taxe sur la collecte, le traitement et l'enlèvement des immondices pour l'exercice 2024.

3. Environnement – Démarche Zéro Déchet – Avenant à la Convention – Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique, comme chaque année, il s'agit de prolonger la démarche ZD dans laquelle la Commune est inscrite depuis trois ans. Contrairement aux précédentes années, il s'agit d'un avenant et non d'une nouvelle convention. En effet, cela s'explique par le fait que le cabinet de la ministre Tellier souhaite apporter des modifications au mécanisme de subventionnement de prévention et de gestion des déchets. Les amendements de ce nouvel arrêté seront présentés au Gouvernement wallon pour approbation début 2024. Une fois d'application, Intradel adaptera la nouvelle convention d'accompagnement selon les nouvelles modalités.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver l'avenant à la Convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte l'avenant à la convention Zéro Déchet conclue avec Intradel.

4. Dotation à la Zone de Police-Hesbaye – Exercice 2024

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'indique de voter la dotation communale à la Zone de Police-Hesbaye pour l'année 2024.

Monsieur le Bourgmestre indique que la dotation 2024 s'élève à 381.895,10 euros.

Madame Thirionet demande si, avec un tel montant versé à la Police, la Commune peut exiger plus de permanence. Monsieur le Bourgmestre répond que le nombre d'habitants ne cessent de croître mais les effectifs de police restent les mêmes. Il indique également que les mentalités et les méthodes de travail changent et que les problèmes à la Police sont importants et qu'il n'y a plus d'initiative dans leur chef.

Madame Clavir demande si les chiffres de la criminalité sont disponibles. Monsieur le Bourgmestre répond qu'ils sont en baisse.

Madame Devillers précise, qu'à la lecture du budget 2023, l'augmentation n'est que de 15.000 euros et correspond essentiellement à l'indexation des salaires. Elle rappelle que l'augmentation a été plus substantielle en 2023.

Monsieur le Bourgmestre intervient en indiquant que les postes de police locaux seront supprimés au 1^{er} janvier 2024. Tous les effectifs seront désormais centralisés à Waremme. Une présence policière sera néanmoins assurée une fois par semaine dans les communes. Ces informations feront l'objet d'un message dans un prochain BIC.

Madame Clavir trouve que ce changement va à l'encontre de la réforme de la Police. À son sens, les décisions ne sont plus tenues.

Sur ce point, Monsieur le Bourgmestre ajoute que des réformes vont avoir lieu et que la ministre de l'Intérieur a la volonté de changer les choses.

Monsieur De Rive demande si la Commune peut « sortir du cadre » et recruter ses propres policiers. Monsieur le Bourgmestre répond que non et ajoute que le service rendu ne correspond pas au budget de la Police.

Monsieur Missaire dit que le fédéral doit prendre ses responsabilités car, actuellement, tout se reporte sur les communes.

Madame Clavir indique que l'image de la police s'érode au fil du temps.

Monsieur Missaire ajoute que le problème vient du législateur.

Sur ces mots, Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la dotation à la Zone.

À l'unanimité, le Conseil adopte la dotation communale à la Zone de Police-Hesbaye pour un montant de 381.895,10 euros pour l'année 2024.

5. CPAS – Budget pour l'exercice 2024 – Approbation

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Monsieur Paterka pour qu'il présente ce point.

Pour cette année 2024, Monsieur Paterka présente le budget comprenant les prévisions des recettes et des dépenses qui nous permettront de remplir au mieux les missions du CPAS telles que définies dans la Loi organique du 8 juillet 1976, pour l'exercice 2024.

Ce budget a été arrêté au niveau des dépenses et des recettes à 1.126.791,19 € à l'ordinaire et à 556.500,00 € au niveau de l'extraordinaire. Une diminution de +/- 15.000,00 € à l'ordinaire et une augmentation de 206.500,00 € à l'extraordinaire par rapport à l'année 2023 (le montant 2023 n'ayant pas été utilisé).

L'augmentation des dépenses est liée à :

- L'évolution de carrière pour l'ensemble du personnel.
- Budgétisation d'un 0,5 ETP pour une assistante sociale chargée de faire principalement de l'insertion
- Augmentation des frais liés au traitement du receveur régional
- Augmentation de la part contributive de notre CPAS dans le Service Rural de Médiation de Dette (SRMD)

L'augmentation des recettes est liée à :

- Par le transfert de l'ILA dans les logements d'insertion, nous avons estimé pouvoir y mettre une personne de plus → augmentation des recettes.
- Augmentation des remboursements des subsides par le SPF Intégration sociale → lié à l'augmentation du nombre de dossiers RIS

En ce qui concerne la participation financière de la Commune la dotation est passée de 460.000 à 510.000 €. Cette augmentation est principalement due au fait que nous avons utilisé les années antérieures les différents fonds de réserve.

Pour équilibrer le budget 2024, nous avons prélevé un montant de 11.577,06 € sur le fond de réserve ordinaire du CPAS ainsi que 27.609 € sur le fond de réserve de l'ILA.

Au niveau de l'extraordinaire, il est prévu de faire l'acquisition d'un bâtiment situé sur la Grand'Route à Voroux pour y installer de manière définitive notre ILA.

L'achat de ce bâtiment sera financé par un prêt. Nous avons également prévu un montant pour y réaliser certains travaux.

Nous avons également budgété un montant en recette pour l'extraordinaire car nous espérons pouvoir conclure la vente de terre de culture. Les baux à ferme étant terminés nous allons procéder à la vente.

Ce budget a été soumis pour avis, au comité de concertation Commune - CPAS le 21 novembre 2023 et a été arrêté par le conseil du CPAS le 12 décembre 2023 également.

En matière d'aides sociales, nous remarquons une nouvelle augmentation des demandes des usagers ainsi que le constat de demandes RIS de personnes de plus en plus jeunes.

Force est de constater qu'il est de plus en plus difficile pour certaines familles de faire face aux charges strictement nécessaires du ménage et de gérer un budget très limité.

Madame Clavir demande des informations complémentaires sur le bâtiment de l'ILA. Monsieur Paterka répond que le CPAS quitte les anciens bâtiments et que les nouveaux seront destinés à loger des personnes.

Monsieur Missaire indique que, dans le complexe immobilier de Voroux, il y a une partie qui est occupée par des scouts et par un locataire. Il demande ce que ces personnes vont devenir. Monsieur Paterka répond que les scouts resteront dans les bâtiments et que le locataire y restera jusqu'à la fin de son bail en 2025. Monsieur Missaire trouve qu'il serait judicieux d'avoir une solution de rechange pour ce dernier.

Madame Dupas demande combien de personnes pourront être accueillies dans ces logements. Monsieur Paterka précise qu'ils seront prévus pour 8 personnes et que les travaux seront financés par emprunt et fonds propres. Par après, ils seront auto-financés par Fedasil.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver le budget du CPAS pour 2024.

À l'unanimité, le Conseil approuve le budget du CPAS pour l'exercice 2024.

6. Finances – Budget pour l'exercice 2024 – Arrêt

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Devillers pour qu'elle présente ce point.

Madame Devillers indique que le budget 2024 se clôture par des dépenses ordinaires de 5.642.200 €.

Monsieur le Bourgmestre quitte la séance.

Il faut bien sur tenir compte de l'inflation : les dépenses ont augmenté d'environ 8%.

Les postes en augmentation par rapport à 2023 sont les salaires d'administration avec un poste supplémentaire aux finances (plus de 15 %) qui atteignent 1.051.035 € ; la dotation au CPAS est de 510.000 € (plus 11 %).

Il faut signaler une diminution des remboursements d'emprunt et des charges d'intérêts.

Un prélèvement de 500.000 € est réalisé pour financer l'extraordinaire.

Les recettes ordinaires sont de 7.108.263 € avec bien sur l'incorporation du boni précédent de 1.935.796 €.

Monsieur le Bourgmestre rentre en séance.

Le boni de l'année s'élève à 78.676 € et le boni général de 1.466.062€.

À l'extraordinaire, signalons qu'aucun emprunt n'a été inscrit au budget ; nos fonds propres et les subsides nous permettent d'envisager tous nos projets.

Les projets importants de 2024 :

- Aménagement sucrerie 500.000 € (subside)
- Travaux de voirie 950.000 € (subsides PIC)
- Aménagement cimetière 100.000 €(subside)
- Couverture padels 140.000 €
- Protections contre les inondations.

Madame Devillers se dit heureuse de présenter un tel budget, qui est par ailleurs son dernier.

Monsieur Missaire demande si la couverture des padels peut être couverte par un subside. Monsieur Paterka répond que non.

Monsieur le Bourgmestre indique que les travaux de Rue de Jeneffe devraient commencer le 8 janvier 2024.

Madame Thirionet s'indigne de l'état des routes fexhoises. Monsieur le Bourgmestre comprend et indique les rues réfectionnées dans les années 70 étaient réalisés avec des scories qui, avec le temps, dégagent le gaz qu'elles renferment, ayant pour effet d'affaisser les routes.

Enfin, Monsieur De Rive tient à remercier Madame Devillers pour son travail pendant ces années à l'échevinat des Finances. L'assemblée l'applaudit chaleureusement.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le budget communal pour l'exercice 2024.

À l'unanimité, le Conseil adopte le budget communal pour l'exercice 2024.

7. Marché de fournitures – Fournitures de bureau – Accord-cadre – Approbation des conditions et du mode de passation

Monsieur le Bourgmestre explique qu'il s'agit d'un accord-cadre destiné à fournir les traditionnelles fournitures de bureau nécessaires au bon fonctionnement de l'administration.

Le marché est estimé à 22.000 euros HTVA et est reconductible trois fois. La procédure négociée sans publication préalable sera utilisée. Un avis favorable a été rendu par le Directeur financier.

Monsieur le Bourgmestre propose d'approuver les conditions et le mode de passation du marché.

À l'unanimité, le Conseil approuve les conditions et le mode de passation du marché 'Fournitures de bureau – Accord-cadre'.

8. Désignation d'un fonctionnaire sanctionnateur - Approbation

Monsieur le Bourgmestre indique que la Province de Liège propose la désignation de Monsieur Adrien Minet en qualité de fonctionnaire sanctionnateur provincial au regard des lois sur les sanctions administratives communales.

Monsieur le Bourgmestre propose de procéder à cette désignation.

À l'unanimité, le Conseil désigne Monsieur Adrien MINET en qualité de fonctionnaire sanctionnateur.

9. CTG Fexhe – Convention de mise à disposition précaire de la salle de l'Agora

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il s'agit de mettre à disposition de l'ASBL CTG Fexhe la salle de l'Agora, située Rue de Freloux.

Monsieur le Bourgmestre précise qu'il est du devoir de l'administration de soutenir l'une des plus grandes organisations sportives de la Commune.

Monsieur le Bourgmestre donne quelques éléments essentiels de la Convention :

- Les frais d'électricité, de chauffage et d'eau sont à charge du CTG
- Aucun loyer n'est demandé
- La convention est valable trois ans, renouvelable annuellement

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter la convention.

À l'unanimité, le Conseil adopte la convention de mise à disposition précaire de la Salle de l'Agora avec l'ASBL CTG Fexhe.

10. Règlement de police – Interdiction de stationnement pour les véhicules de plus de 3.5T sur le parking de l'Agora – Décision

Monsieur le Bourgmestre indique qu'il s'agit d'adopter un règlement de police pour interdire le stationnement des véhicules de plus de 3.5 tonnes sur le parking de l'Agora.

Il précise également qu'une mesure temporaire a été prise pour empêcher ce stationnement. Le bilan étant positif, il est proposé de rendre cette interdiction durable.

Monsieur le Bourgmestre propose d'adopter le règlement de police.

Madame Dupas demande si les communes n'ont pas l'obligation de prévoir un parking de délestage pour les semi-remorques. Monsieur le Bourgmestre répond que ce n'est pas la mission d'une commune.

Monsieur Missaire indique que c'est parfois plus facile pour les routiers de rentrer chez eux directement avec leur camion. En effet, ils peuvent prendre la route plus rapidement le matin pour commencer leur travail.

Monsieur Leblanc précise aussi que c'est un moyen de réduire les coûts pour les entreprises, en « vendant » cela comme un avantage en nature déguisé.

Monsieur le Bourgmestre indique que les routes fexhoises ne sont pas prévues pour supporter un tel charroi. Monsieur Leblanc est d'accord.

À l'unanimité, le Conseil adopte le règlement de police interdisant le stationnement des véhicules de plus de 3.5T sur le parking de l'Agora.

11. GAL Jesuishesbignon.be – Demande de soutien financier – Décision

L'urgence ayant été reconnue en début de séance, ce point peut être valablement délibéré.

Monsieur le Bourgmestre cède la parole à Madame Malchair pour qu'elle présente ce point.

Madame Malchair explique qu'au mois de septembre 2023, le groupe d'actions locales a sollicité des communes une avance financière destinée à assurer la transition entre les deux programmations européennes.

Elle explique que cette avance est entre autres, destinée à honorer le maintien des salaires de l'équipe en place, en attendant le versement des nouveaux subsides.

Le montant total de l'avance est estimé à 50.700 euros, dont 2.721,17 euros à charge de la Commune de Fexhe-le-Haut-Clocher.

Monsieur Leblanc demande pourquoi une avance est nécessaire. Madame Malchair répond que le SPW n'a pas encore payé la subvention de 200.000 euros aux GAL's car le fonctionnaire responsable ne veut pas payer tant que tous les GAL's n'ont pas remis leurs déclarations de créance. La conséquence est que le GAL Jesuishesbignon.be a dû contracter un emprunt pour permettre le paiement des salaires.

Monsieur le Bourgmestre propose d'accéder à la demande du GAL Jesuishesbignon.be.

À l'unanimité, Madame Malchair ne participant pas au vote en application de l'article L1122-19 du CDLD, le Conseil apporte son soutien financier au GAL Jesuishesbignon.be à concurrence de 2.721,17 euros.

12. Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Monsieur le Bourgmestre propose aux Conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023.

À l'unanimité, le Conseil adopte le procès-verbal de la séance du 27 novembre 2023.

Monsieur le Bourgmestre lève la séance publique à 21.11H.

Madame Devillers quitte la séance.

Huis clos

Monsieur le Bourgmestre lève la séance à 21.20H.

* * *

Par le Conseil,

Le Secrétaire f.f.,

Le Bourgmestre,

François PAERMENTIER

Henri CHRISTOPHE